

D&O L'AGEFI

Supplément publié dans l'édition de L'AGEFI Hebdo
du 3 décembre 2020

VERS UNE GÉNÉRALISATION DES STRATÉGIES ESG DANS LES PORTEFEUILLES



François MILLET,
responsable stratégie, ESG
et innovation chez Lyxor ETF



Jérôme RICATTO,
investment specialist fixed
Income et multi asset chez
Aberdeen Standard Investments



Riccardo STUCCHI,
country manager France
chez Russell Investments



Pascal VIALLET-BRIHAT,
responsable des appels
d'offres chez Crédit Mutuel
Investment Managers



Frédéric SAMAMA,
chief responsable
investment officer
chez CPR AM



VERS UNE GÉNÉRALISATION DES STRATÉGIES ESG DANS LES PORTEFEUILLES

L'année qui s'achève aura été marquée par des flux massifs vers les fonds spécialisés et une poursuite de la

diversification des approches ESG, impulsée par la demande des investisseurs et les incitations réglementaires.

Le comportement erratique des marchés financiers en 2020 aura été dicté par les développements d'une crise sanitaire et économique sans précédent. Cependant, l'année aura aussi été marquée par une tendance forte, qui s'est confirmée mois après mois : un renforcement massif de l'allocation des investisseurs sur les stratégies ESG. « Ce n'est plus un thème d'investissement, c'est une transformation du marché. Par exemple, de début 2020 à fin octobre, la collecte nette sur les ETF en Europe a atteint 48 milliards d'euros, dont 28 milliards sur des ETF dont l'objectif d'investissement est explicitement ESG, à travers des stratégies soit « best-in-class », soit thématiques. Ils représentent ainsi actuellement près de 60 % des flux, contre moins de 6 % des encours », observe François Millet, responsable stratégie, ESG et innovation de Lyxor ETF. La vigueur de ces flux s'est confirmée tout au long de l'année, puisque durant les quelques phases de désinvestissement observées, les retraits se sont portés sur les stratégies traditionnelles, tandis que les positions sur les stratégies estampillées ESG ont été conservées : une preuve que « ces positions sur l'ESG ont été construites dans une perspective de long terme », ajoute François Millet. Ce mouvement est d'autant plus puissant que la clientèle privée semble

désormais encline à y participer, ce qui est relativement nouveau. « Le niveau de maturité dans ce domaine entre la clientèle des épargnants et celle des investisseurs institutionnels n'est vraiment pas le même. Mais l'intérêt des particuliers se manifeste fortement sur le marché de l'épargne salariale, grâce à la convergence des démarches de toutes les parties prenantes, dirigeants

« Banques centrales et superviseurs du monde entier ont mis le sujet du climat à l'ordre du jour de leurs préoccupations. Le risque climat est désormais considéré comme un véritable risque systémique »

Frédéric Samama, chief responsible investment officer, CPR AM

d'entreprise, DRH et salariés. Et progressivement, le développement d'une offre ISR (investissement socialement responsable) dans l'assurance-vie, imposée par la loi Pacte, incite les épargnants à s'y intéresser. Ceci d'autant plus que les labels ISR sécurisent les épargnants, qui pourraient être rebutés par la complexité de ces stratégies d'investissement », confirme Pascal Viallet-Brihat, responsable des appels d'offres chez Crédit Mutuel Investment Managers.

Même si le phénomène a connu une accélération en 2020, sa montée en puissance date de quelques années. Précisément, « le point de bascule est la COP21. Elle a permis une prise de conscience du fait que le premier risque financier auquel les investisseurs font face est le risque climatique. Au même moment est paru, en France, l'article 173 de la loi de transition énergétique, la première régulation mondiale demandant aux investisseurs

qu'ils appréhendent le risque climatique. De même, en 2017, est lancée Climate Action 100+, qui réunit désormais près de 500 investisseurs gérant plus de 45.000 milliards de dollars et vise à inciter les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions. Et plus récemment, plus de 70 banques centrales et superviseurs du monde entier ont mis le sujet du climat à l'ordre du jour de leurs préoccupations. Le risque climat est désormais considéré comme un véritable risque systémique », rappelle Frédéric Samama, chief responsible investment officer chez CPR AM.

Une influence grandissante des labels

Dans le sillage de ces initiatives, les pouvoirs publics se sont saisis de ce phénomène à travers l'élaboration de labels, qui ont donné une plus grande visibilité aux offres de fonds ESG et aussi plus de crédibilité aux yeux des investisseurs. « Les sélectionneurs de fonds auront tendance à privilégier les fonds labellisés sur leur marché domestique, aussi l'obtention du label ISR sur le marché français est primordial. Pour un gérant d'actifs paneuropéen, l'idéal serait cependant qu'un label européen, commun à l'ensemble de nos marchés, puisse s'imposer, car les critères de chacun des labels diffèrent et nécessitent des adaptations », relève Jérôme Ricatto, investment specialist fixed income et multi asset chez Aberdeen Standard Investments. Un sentiment partagé par François Millet, qui aspire à « une harmonisation des labels européens, voire a minima à une reconnaissance mutuelle des labels ISR nationaux par chaque pays de la zone Ucits ». Sur le marché français, les gérants d'actifs devront bientôt se conformer à un label ISR plus exigeant, puisqu'il évaluera la capacité à entrer dans une démarche d'amélioration

de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. En complément, ils doivent aussi se conformer aux nouvelles exigences de la doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui, précise François Millet, « rentre dans la matérialité des stratégies ESG à la différence des labels, avec une analyse de la qualité, de la sélectivité de la stratégie d'investissement des fonds ESG, au regard des informations diffusées dans le cadre de leur commercialisation ». Au niveau international, les gérants doivent aussi répondre à de nouveaux cadres. « Les 'stewardship codes', élaborés par les pouvoirs publics et qui sont au nombre de 27 à travers le monde, sont la preuve de leur souhait de canaliser les pratiques des investisseurs face aux bouleversements qui les affectent, en particulier le risque climat, en leur imposant des engagements, par exemple de meilleure prise en compte de la création de valeur à long terme, dans l'intérêt de leurs parties prenantes », relève Frédéric Samama.

Des indices climat qui apportent une méthodologie

L'enjeu climat a aussi été abordé par les autorités européennes à travers l'encadrement des indices. « Le but des indices climat élaborés par la Commission européenne sera de déplacer l'attention de la mesure du risque de transition, telle que mesurée auparavant, vers la mesure de la contribution à

la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour être compatible avec l'objectif de l'Union européenne de limitation à 1,5 degré du réchauffement climatique, issu de l'Accord de Paris », indique François Millet. « La Commission européenne a en effet observé qu'il n'existait pas encore une méthodologie visant à atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et en a donc proposé une. Ce dont nous pouvons nous féliciter », juge Frédéric Samama. Plusieurs des plus grands fonds de pension américains et européens utilisent des indices low carbon, qui représentent un marché de plusieurs dizaines de milliards d'euros. « Les régulateurs européens ont ainsi créé des indices climat dits 'labellisés' (Climate Transition Benchmark et Paris-Aligned Benchmark), qui sont 'auto-labellisés' par les administrateurs d'indices. C'est une autre forme de label, qui aura le mérite d'apporter plus de comparabilité dans les méthodologies, le calcul des indicateurs. Ces indices doivent inciter les investisseurs à évaluer la 'température' de leurs portefeuilles, leur alignement avec l'objectif de 1,5 degré. C'est un nouveau facteur qui sera pris en compte dans la construction des portefeuilles », anticipe François Millet. La question du calcul des indicateurs est en effet un chantier majeur pour les investisseurs

« Etablir un dictionnaire commun grâce aux ODD, à la taxonomie, aux labels ou à la doctrine de l'AMF est très vertueux »

Jérôme Ricatto, investment specialist fixed income et multi asset, Aberdeen Standard Investments

qui souhaitent appréhender le changement climatique : « les données permettant d'élaborer une stratégie 'low carbon' sont multidimensionnelles. L'évaluation des émissions de CO₂ des entreprises ne suffit pas. Nous devons aussi analyser la capacité d'une entreprise industrielle à s'engager en faveur des énergies renouvelables, à faire évoluer son mix énergétique, à modifier sa chaîne d'approvisionnement afin de réduire le poids des ressources fossiles. Ces éléments

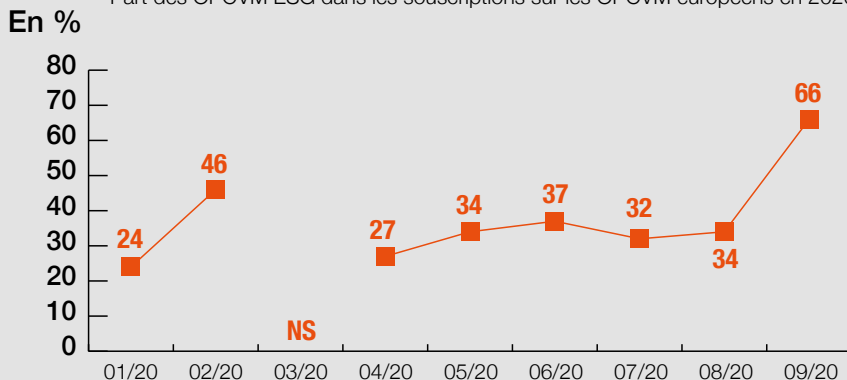
sont primordiaux, car ils ont une influence sur la notation crédit, les coûts de financement ou la perception qu'ont les clients d'une entreprise », juge Riccardo Stucchi, country manager France de Russell Investments.

La taxonomie européenne sera structurante

Outre les indices climat, la Commission européenne, dans le cadre aussi de son Plan d'action pour une finance durable qui commence à entrer en œuvre, a élaboré une taxonomie des activités durables, qui se traduira, dès 2021, par de nouvelles obligations pour les investisseurs. « La taxonomie ira au-delà des obligations de transparence des investisseurs et des émetteurs, dont le reporting des fonds qui démarrera en mars 2021. Elle se focalisera d'abord sur certains objectifs environnementaux, dont l'atténuation du changement climatique et l'adaptation, puis progressivement d'ici fin 2022, sur les quatre autres objectifs de l'Union européenne (protection de l'eau et des ressources marines, de la biodiversité et des ressources naturelles, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que l'économie circulaire...). Elle sera partout et ne se limitera pas à permettre d'exprimer la part 'verte' des portefeuilles, avec une définition claire qui permettra la comparabilité des portefeuilles. Elle concernera aussi les grandes

Une part substantielle des flux sur les OPCVM européens s'oriente vers les fonds ESG

Part des OPCVM ESG dans les souscriptions sur les OPCVM européens en 2020



Source : Morningstar

entreprises, au titre de leurs reportings non financiers, ou pour calculer l'importance de leurs activités 'vertes', ainsi que comme référence pour l'écolabel, les green bonds, les plans de relance ou le Green Deal européen, voire pour une future stratégie 'verte' de la Banque centrale européenne (BCE). La taxonomie, qui offrira une nomenclature très détaillée, sera donc très structurante. Et c'est une belle traduction du leadership européen sur la finance climat », se félicite François Millet. Pour sa part, Pascal Viallet-Brihat voit dans la taxonomie « un langage commun, normé, qui est bienvenu, alors que face aux nombreuses datas à la disposition des gérants, la subjectivité dans leurs approches reste forte ». Le souhait de voir les données extra-financières tendre vers une plus grande homogénéité est très largement partagé par les acteurs. « Etablir un dictionnaire commun grâce aux Objectifs de développement durable (ODD), à la taxonomie, aux labels ou à la doctrine de l'AMF est vertueux, car très favorable à une clarification des stratégies ESG, dont les clients finaux ont besoin », relève Jérôme Riccatto. Reste la question des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. « Des données normées sont évidemment une bonne chose et il faudrait aussi qu'elles soient en libre accès après avoir été fournies par les entreprises, sur le modèle du site de la Securities and Exchange Commission (Edgar) sur lequel les entreprises doivent reporter. Il s'agirait de données brutes et chacun, data provider ou investisseur, les retravaillerait avec sa propre approche. Car la difficulté aujourd'hui est que nous recevons des données de fournisseurs, qui combinent

datas brutes et datas retra-

vaillées. Ensuite, il est assez évident que comme ces critères sont directement liés à des sujets de société qui évoluent, la donnée doit évoluer aussi. Par ailleurs, dans une logique de risque, chacun doit se demander si ces critères sont pris en compte ou non par les marchés avec donc des situations d'impact sur les valorisations différentes selon les maturités d'acceptation », estime Frédéric Samama.

Le volume croissant d'informations extra-financières à la disposition des investisseurs les confrontent aussi au besoin de faire des arbitrages. « La question de la pertinence des données extra-financières est sous-estimée. Les gérants doivent décider quelles sont celles qui leur seront véritablement utiles à des fins d'investissement, en identifiant la matérialité des informations qu'elles contiennent, c'est-à-dire leur apport en termes de bonne appréhension de la robustesse du modèle économique d'une entreprise, de ses perspectives financières », estime Riccardo Stucchi. Dans cette perspective, « si des données brutes sont effectivement disponibles, les bases de données propriétaires et des scorings qui leur sont propres sont indispensables pour les sociétés de gestion, afin que chacune soit capable de décliner les politiques d'investissement maison », constate Pascal Viallet-Brihat.

« L'impact investing est le corollaire des fonds thématiques : annoncer une focalisation sur un thème nécessite de prouver sa contribution à partir de métriques »

Pascal Viallet-Brihat, responsable des appels d'offres, Crédit Mutuel Investment Managers

« La question de la pertinence des données extra-financières est sous-estimée. Les gérants doivent décider celles qui sont véritablement utiles, en identifiant la matérialité des informations qu'elles contiennent »

Riccardo Stucchi, country manager France, Russell Investments

Dans le contexte de la crise sanitaire, des thèmes d'investissement sont apparus ou se sont renforcés. « L'environnement et le climat en particulier sont des priorités actuellement. Les fonds environnementaux ont explosé et les pouvoirs publics accompagnent ce mouvement, avec des pools d'investisseurs institutionnels qui font part de leur demande, même s'il y a beaucoup d'incertitudes sur ce thème. De même, la santé est un thème d'investissement qui a pris récemment beaucoup d'ampleur, accompagné aussi par des pools d'investisseurs, à la faveur de la crise sanitaire qui a provoqué des pénuries de médicaments et fait apparaître une dépendance vis-à-vis de fournisseurs non européens », observe Pascal Viallet-Brihat. Les enseignements tirés de la crise sanitaire ont incité les investisseurs à se fixer de nouveaux objectifs : « Les valeurs immatérielles, éthiques, liées au développement durable ont pris beaucoup d'importance ces dernières années pour les investisseurs et, dans ce contexte, nous observons, plus récemment, beaucoup d'initiatives sociales liées aux territoires, en matière de santé, d'alimentation, de transport. Les investisseurs ont le souhait de répondre à des besoins structurels, mais aussi à des besoins plus conjoncturels, ce qui accélère le basculement de l'investissement responsable vers l'investissement à impact », estime Riccardo Stucchi.

L'impact investing pour des résultats tangibles

Désormais, avec l'émergence de l'impact investing, un nouveau pas a été franchi par les sociétés de gestion, soucieuses d'offrir à leurs investisseurs

des résultats tangibles sur le plan environnemental ou social. « Lorsque nous analysons une entreprise, nous passons en revue ses relations avec ses fournisseurs, avec ses salariés et sa gouvernance. Nous cherchons à savoir si son mode de fonctionnement est durable ou si des indicateurs mettent en lumière des fragilités. Par ailleurs, se pose la question de savoir si l'entreprise, par son activité et ses produits, extrait du bien public au bénéfice d'actionnaires

ou au contraire contribue à du bien public et donc a un impact positif. Depuis quelques années, chez CPR AM, nous avons développé toute une gamme de solutions dans une perspective d'impact : réduire les inégalités, contribuer à lutter contre le réchauffement climatique, nourrir la planète, améliorer l'éducation. C'est l'un des axes les plus prometteurs, en particulier vis-à-vis des investisseurs privés, en permettant que l'épargne apporte, outre un rendement financier, une contribution au bien public », confirme

« La taxonomie, qui offrira une nomenclature détaillée, sera très structurante et c'est une belle traduction du leadership européen sur la finance climat »

François Millet, responsable stratégie, ESG et innovation, Lyxor ETF

Frédéric Samama. Cette démarche vers l'impact investing se développe dans le sillage des approches thématiques. « L'impact investing est le corollaire des fonds thématiques : annoncer une focalisation sur un thème d'investissement nécessite de prouver sa contribution à partir de métriques. De même, la promesse de contribuer à l'atteinte d'un ODD, celui sur la protection de l'environnement par exemple, s'exprime à travers des indicateurs. Et c'est aussi un

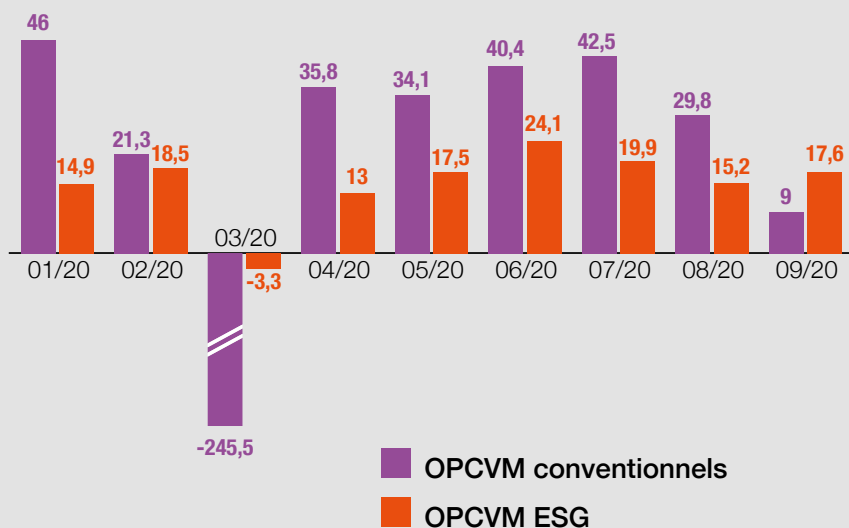
élément majeur de la méthodologie d'un fonds de green bonds », rappelle Pascal Viallet-Brihat. Le marché des obligations vertes, en plein développement avec l'arrivée récente de nouveaux émetteurs souverains (l'Allemagne en particulier) et bientôt les émissions de l'Union européenne, offre en effet aux investisseurs cette capacité de contribuer au financement de projets environnementaux. « Dans le cadre de la stratégie de green bonds de Lyxor AM, nous définissons des mesures d'impact : tonnes de CO₂

économisées, capacités d'énergies renouvelables installées, tonnes d'eaux usées traitées, etc. Les green bonds, mais aussi les social bonds ou les sustainability bonds permettent des approches d'investissement proches de l'impact investing, puisque le bon usage des fruits de l'émission doit être démontré », relève François Millet.

Outre un renforcement de leurs offres de fonds ESG, les sociétés s'attachent à développer leurs approches d'intégration, la prise en compte dans l'ensemble de leurs gestions de facteurs ESG. « Nous avons progressivement intégré systématiquement l'analyse ESG dans les processus d'investissement d'Aberdeen Standard Investments, sur l'ensemble des classes d'actifs, y compris les fonds multi-actifs, la dette émergente, l'immobilier et le private equity », relate ainsi Jérôme Ricatto. Cet objectif d'intégration dans les processus d'investissement peut se traduire par un rapprochement des équipes. « Convaincue que l'analyse financière doit inclure l'analyse extra-financière, Russell Investments a mis en place une intégration de ses analystes au sein d'une équipe unique. Cette organisation nous permet de juger de la capacité des sociétés de gestion que nous évaluons à bien combiner la prise en compte des informations financières et extra-financières pour analyser les entreprises », témoigne Riccardo Stucchi. La diversification des stratégies ESG nécessite un enrichissement des processus d'investissement, mais aussi du dialogue actionnarial. « La multiplication des fonds ESG offre plus de granularité sur ces sujets. Aussi les gérants doivent démontrer l'adéquation entre les thèmes ESG choisis et les actions mises en œuvre vis-à-vis des entreprises, par exemple en termes de politique de vote », ajoute Riccardo Stucchi. Plus que jamais, l'ensemble des points d'attention des investisseurs se matérialiseront par des exigences fortes quant à la qualité de la gouvernance des entreprises. ▀

De très solides flux sur les fonds ESG en 2020

Souscriptions sur les OPCVM européens, en milliards d'euros



Source : Morningstar

François MILLET, responsable stratégie, ESG et innovation chez Lyxor ETF

François Millet supervise la stratégie produits de Lyxor sur les ETF et solutions indicelles et ESG à l'échelon global. Il a rejoint Lyxor en 2009 après avoir occupé les fonctions de directeur des fonds indicels et ETF pour Société Générale Asset Management AI, où il a développé, à compter de 2004, l'activité de fonds passifs, ETF et produits indicels optimisés et alternatifs. En 2005, il a lancé la première gamme d'ETF structurés en Europe (à levier, exposition inverse ou capital protégé). Avant cela, il a travaillé pendant 14 ans chez SG Corporate & Investment Banking, où il a occupé plusieurs postes exécutifs et de direction au sein de l'activité *equity capital markets*. François Millet est titulaire d'un master en économie, et de diplômes de troisième cycle en monnaie & finance des universités de la Sorbonne et Assas (Paris).

Jérôme RICATTO, *investment specialist fixed income & multi asset* chez Aberdeen Standard Investments

Jérôme Ricatto est *investment specialist – fixed income & multi asset* chez Aberdeen Standard Investments. Jérôme Ricatto a rejoint le groupe en 2009 en tant qu'*investment manager*. Il était auparavant *portfolio manager* chez Credit Suisse Asset Management. Jérôme Ricatto est titulaire d'un *bachelor* (Hons) en *international business administration* de l'Université de Northumbria de Newcastle et d'un mastère spécialisé en ingénierie et gestion internationale de patrimoine de Skema – Sophia Antipolis.

Riccardo STUCCHI, country manager chez Russell Investments

Fort de 25 années d'expérience dans l'industrie de l'investissement, Riccardo Stucchi a rejoint Russell Investments en 2019 comme *country manager* pour la France. En charge de la stratégie commerciale et du pôle relations clients, il joue un rôle déterminant dans le développement de nouvelles stratégies et solutions d'implémentation destinées aux investisseurs institutionnels et aux professionnels de l'épargne.

Pascal VIALLET-BRIHAT, responsable des appels d'offres chez Crédit Mutuel Investment Managers

Pascal Viallet-Brihat a rejoint Crédit Mutuel Gestion en 2007 comme responsable *middle-office* et chargé de projets. En 2015, il intègre Crédit Mutuel Asset Management. Il est en charge des réponses aux appels d'offres de gestion financière émis par les clients institutionnels et grandes entreprises et pilote les travaux sur l'analyse extra-financière du fonds CM-CIC Green Bonds (Label Greenfin). Par ailleurs, au sein de l'*executive master asset management* de Dauphine, Pascal Viallet-Brihat dispense des cours sur l'épargne responsable et la finance durable. Il est diplômé de l'IAE de l'université de Poitiers et titulaire d'un master de gestion de Loughborough University School of Business and Economics.

Frédéric SAMAMA, chief responsible investment officer chez CPR AM

Frédéric Samama rejoint le groupe Amundi en 2009 et intègre CPR AM en septembre 2020 comme *chief responsible investment officer*. Il est le fondateur du SWF Research Initiative et a co-écrit un livre sur l'investissement à long terme avec le prix Nobel Joseph Stiglitz et le professeur Patrick Bolton. Il a auparavant supervisé l'activité *corporate equity derivatives* au sein de la banque d'investissement du Crédit Agricole à New York et à Paris où il a développé le premier programme international d'achat d'actions à effet de levier pour les salariés. Il a conseillé le gouvernement français dans différents domaines (mécanismes d'investissement des salariés, régulation des marchés, financement du climat...). Ces dernières années, son action s'est concentrée sur le changement climatique avec un mélange d'innovation financière, de recherche et de recommandations politiques. Il a été conseiller des banques centrales, des fonds souverains ou des décideurs politiques sur le sujet.

LYXOR ETF

www.lyxoretf.fr



Pionnier européen des ETF depuis 2001, Lyxor figure aujourd'hui au rang des premières sociétés de gestion de cette catégorie par encours¹ et parmi les plus liquides d'Europe². Notre gamme d'ETF est une des plus complètes du marché, à travers toutes les classes d'actifs. Plus de 200 façons d'explorer les marchés avec une exposition cœur de portefeuille ou d'opportunités tactiques, spécifiques à un secteur ou un marché donné. Nos expositions thématiques et ESG permettent de préparer les portefeuilles à un monde qui change. Notre Charte Qualité définit des standards de gestion stricts appliqués à l'ensemble de notre gamme.

1 Lyxor International Asset Management, au 31/12/2019. / 2 Bloomberg. Données observées sur la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS

www.aberdeenstandard.com



Aberdeen Standard Investments a à cœur d'aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs d'investissement et à élargir leurs horizons financiers.

Notre expertise couvre un large éventail de marchés, de classes d'actifs et d'approches d'investissement. Avec 501,2 milliards d'euros d'actifs gérés et 1000 professionnels* présents dans la plupart des capitales financières mondiales, nous accompagnons au plus près nos

clients via un service de grande qualité. Gérant d'actifs de premier plan, nous transformons de nouvelles idées en produits d'investissement à valeur ajoutée pour nos clients.

*Au 30 juin 2020

RUSSELL INVESTMENTS

www.russellinvestments.com



Russell Investments est un des leaders mondiaux dans la mise en place de solutions et de services d'investissement. Notre gestion multi-actifs en architecture ouverte permet une diversification accrue, une sélection des meilleures expertises de gestion et une gestion dynamique des portefeuilles.

Présent en France depuis 1994, Russell Investments France dispose du statut de société de gestion française agréée à l'AMF depuis 2012. (254 milliards d'euros d'encours sous gestion à septembre 2020).

CRÉDIT MUTUEL INVESTMENT MANAGERS

www.creditmutuel-im.eu



Crédit Mutuel Investment Managers est le centre de métier dédié à la gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il a pour mission de développer la gestion d'actifs en rassemblant les expertises des entités de gestion du groupe auprès des investisseurs et distributeurs. Le modèle « multi-entité » permet d'accéder à une grande diversité de classes d'actifs gérées par des professionnels disposant d'expertises reconnues. Les entités de gestion concernées sont :

Crédit Mutuel Asset Management, BLI – Banque de Luxembourg Investments, CIC pour les émissions de produits structurés conduites par CIC Market Solutions, Cigogne Management, CIC Private Debt et Dubly Transatlantique Gestion.

Crédit Mutuel Investment Managers met à disposition des investisseurs des compétences reconnues en gestion ISR (investissement socialement responsable). 16 fonds bénéficient à fin novembre 2020 du label ISR France.

CPR AM

www.cpr-am.fr



Filiale autonome d'Amundi, CPR AM est une boutique innovante qui gère des actifs pour compte de tiers (clients institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gestion de fonds et gestion de patrimoine). Depuis trois décennies, grâce à l'implication de ses 110 collaborateurs, l'entreprise a su développer une philosophie de gestion unique couvrant les principales classes d'actifs – actions, obligations, crédit et allocation d'actifs – adaptée aux besoins de ses clients. A fin septembre 2020,

CPR AM affichait plus de 51 milliards d'euros d'actifs sous gestion. L'investissement responsable, un des piliers fondateurs de l'organisation, est au cœur de la prise de décision et les aspects ESG constituent au quotidien un enjeu essentiel pour l'entreprise. Avec 10 milliards d'euros de fonds ESG sous gestion à fin septembre, la société s'attache à sélectionner les investissements selon une méthodologie spécifique prenant en compte les facteurs de risque et les mesures d'impact ESG, déployée au sein d'une gamme de solutions en produits ouverts ou dédiés, couvrant l'ensemble des classes d'actifs.



**FRANÇOIS
MILLET**

**Responsable stratégie,
ESG et innovation
chez Lyxor ETF**

**JÉRÔME
RICATTO**

**Investment specialist
fixed income et multi
asset chez Aberdeen
Standard Investments**

**RICCARDO
STUCCHI**

**Country manager
France chez Russell
Investments**

**PASCAL
VIALLET-BRIHAT**

**Responsable des
appels d'offres
chez Crédit Mutuel
Investment Managers**

**FRÉDÉRIC
SAMAMA**

**Chief responsable
investment officer
chez CPR AM**

L'AGEFI

L'Agence économique et financière fondée en 1911,
Immeuble Le Malesherbes 102-116, rue Victor Hugo
CS 20106 - 92686 Levallois-Perret Cedex
Tel. : 01 41 27 47 00 - Site Internet : www.agefi.fr
Président, directeur de la publication : Nicolas Beytout
Directeur général : François Robin (4768)
Directeur de la rédaction de L'Agefi : Alexandre Garabedian (4733)
Directeur commercial : Laurent Luiset (4748), Directeur de la Publicité : Anne-Sophie Belin (4708)
Directeur de Clientèle : Angélique Bertaut (4710)
Directeur de Clientèle Publicité financière : Adeline Tisseyre (4779)
Directeur (Publicité internationale) : David Caussieu (06 07 40 54 53)
Assistante commerciale : Sarah Negly (4729)
L'Agefi Hebdo est édité par : AGEFI SA au capital de 5 716 920 euros - Siège social : Immeuble
Le Malesherbes 102-116, rue Victor Hugo CS 20106 - 92686 Levallois-Perret Cedex
RCS : Nanterre 334 768 652 - N° Siret : 33476865200052 -
N° TVA intracommunautaire : FR 75 334 768 652, Principal actionnaire : Bey Médias Presse et internet
Conseil et contenus éditoriaux : Florent Berthet, SORMANO - Conception graphique : Thierry Bruyas 06 13 58 09 98
Impression : Imprimerie de Compiègne - 2, avenue Berthelot - ZAC des mercières - BP 60524
60205 Compiègne Cedex - N° CPPAP : 0215 T 87083 - N° ISSN : 1777-165X

Nos prochaines thématiques

L'AGEFIHEBDO

Actifs réels
Gestion assurantielle & solvabilité 2
Climat
Transition énergétique
Fonds sectoriels